

Caution environnementale

La garantie financière indispensable à vos investissements dans les énergies renouvelables



Textes de référence

Loi n° 76-663 du 19/07/1976
Livre V Article 516 Code de l'Environnement
Décrets 2011-984 et 2011-985 du 23.08.2011

Selon ces textes, toutes les installations susceptibles de porter atteinte à l'environnement, et plus particulièrement les ISDND (installations de stockage de déchets non dangereux), les carrières et les installations dites SEVESO doivent légalement se doter de garanties financières.

Cas d'application de la garantie de caution environnementale

ISDND - Dans le cas de non exécution par le cautionné d'une ou des obligations mises à sa charge :

- la surveillance du site
- les interventions en cas d'accident ou de pollution
- la remise en état du site après exploitation

SEVESO - Dans le cas des sites susceptibles de créer, par danger d'explosion ou d'inondation de produits nocifs, des risques très importants pour la santé ou la survie des populations et pour l'environnement, le champ d'application de garanties financières est limité :

- au maintien en sécurité des installations
- aux interventions en cas d'accident ou de pollution

Pour les exploitants d'éoliennes et de carrières :
la garantie propose une prise en charge limitée au coût de la remise du site après fermeture.

Pour les exploitants de fermes éoliennes :
un produit complet qui comprend l'assurance tous risques montages essais, bris de machines, pertes de revenus et garanties financières est préconisé.

La garantie de caution est consentie pour une période maximale n'excédant pas 5 ans renouvelable.



GRAS SAVOYE



Caution environnementale

Gras Savoye Environnement

- Une expérience unique sur le marché français de la caution environnementale
- Une équipe de spécialistes qui vous propose des solutions adaptées à vos contraintes techniques et budgétaires
- Un accompagnement dans toute la démarche de caution, dès la mise en place des garanties financières
- Un partenariat avec de grands groupes d'assurance reconnus pour la fiabilité et la qualité de leurs engagements



Gras Savoye Environnement étudie les garanties financières nécessaires à l'exploitation de votre installation et vous propose une solution d'assurance personnalisée qui :

- répond à vos obligations légales et réglementaires,
- a reçu la validation des autorités publiques compétentes.

Contact

Plus d'informations sur :

www.grassavoye.fr

Rubrique Nos solutions / IARDT /
Caution environnementale

Stéphane Ney

+33 1 53 48 59 32

Gras Savoye Auxi Assurance
27-31 avenue du Général Leclerc
94710 Maisons-Alfort Cedex

Les autres solutions de caution

Cautions de marché

Garanties à 1ère demande

Cautions transports transfrontaliers

Cautions douanes



GRAS SAVOYE



www.grassavoye-willis.com

Gras Savoye Auxi Assurance - Gras Savoye Environnement
Société de courtage d'assurance et de réassurance
Siège Social : 4 rue Eugène Renault - 94700 Maisons-Alfort
Société anonyme au capital de 306 000 euros. RCS Créteil 351 596 572
Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 002 688 (<http://www.orias.fr>)
Soumis au contrôle de l'ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel) 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 9.
© Fotolia.com - Gras Savoye tous droits réservés